

2CH INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : C/o BC ESPACE ENTREPRISE Galerie du Carami
12 Rue Lice de Signon, CS 20140
83175 BRIGNOLES Cedex, Boîte N°20
RCS DRAGUIGNAN 898 267 356

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux avril,
A 10 heures,

Les associés de la société 2CH INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, C/o BC ESPACE ENTREPRISE Galerie du Carami, 12 Rue Lice de Signon, CS 20140, 83175 BRIGNOLES Cedex, Boîte, sur convocation faite par la Présidence ;

Sont présents :

D'une part, **Monsieur Richard MICHETTI**, titulaire de 1 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

D'autre part, **Monsieur Alexandre MICHETTI**, titulaire de 249 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard MICHETTI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alexandre MICHETTI est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'étendre l'objet social aux activités de :

- *Management du groupe, participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la société et des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable,*
- *L'exercice des fonctions de mandataire social au profit de toutes sociétés de groupe,*
- *Réalisation de toute prestation de services et de conseil en matière administrative, juridique, sociale, informatique, commerciale, technique, réglementaire ou immobilière et plus généralement toutes autres prestations de services auprès des sociétés contrôlées exclusivement ou conjointement par la Société et ce dans le cadre du développement des activités du groupe et de leur animation ;*
- *L'exercice des fonctions de mandataire social au profit de toute société du groupe ;*

- *La centralisation des opérations de trésorerie des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, quel que soit le pourcentage de détention.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente et après avoir constaté que le reste de l'objet social de la société tel que rédigé actuellement ne reflète pas avec précision l'activité de holding animatrice exercée par la Société, l'Assemblée Générale décide de refondre l'objet social et de rédiger l'article 2 ainsi qu'il suite :

« ARTICLE 2 - OBJET

La présente société par action simplifié a pour objet, en France et à l'étranger :

- La détention et prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés, groupements ou entités juridiques de tous types.
- La mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés, ***le management du groupe, participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la société et des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable,***
- Le contrôle a posteriori du suivi de la politique générale des filiales ;
- ***Réalisation de toutes prestations de services et de conseil*** en matière d'assistance financière, administrative, comptable, ***juridique, sociale, informatique, commerciale, technique, règlementaire ou immobilière ou toutes autres prestations de services auprès des sociétés contrôlées exclusivement ou conjointement par la Société et ce dans le cadre du développement des activités du groupe et de leur animation*** et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir notamment pour ceux suivants :
 1. Mise à disposition de tout personnel ***en tous domaines,***
 2. Mise à disposition de tout matériel,
 3. Gestion et la location de tous immeubles
 4. Formation et information de tout personnel,
 5. Négociation de tous contrats
- ***L'exercice des fonctions de mandataire social au profit de toute société du groupe ;***
- ***La centralisation des opérations de trésorerie des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, quel que soit le pourcentage de détention ;***
- Et généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

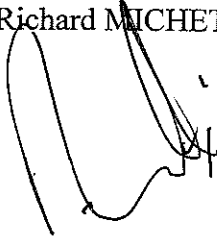
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

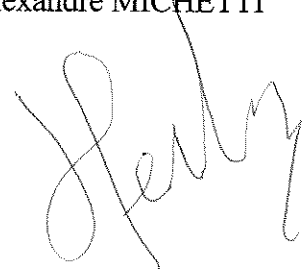
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Richard MICHETTI

Handwritten signature of Richard Michetti in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by 'MICHETTI'.

Le secrétaire
Alexandre MICHETTI

Handwritten signature of Alexandre Michetti in black ink, featuring a large, flowing 'A' followed by 'MICHETTI'.